



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018

Présents-tes : 53 citoyens-nes – 3 auditrices
Présidence : M. David Macheret, syndic
Secrétariat : Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire communale
Excusés-es : 12 citoyens-nes

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018 à Vuippens
2. Planification financière
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Préavis de la commission financière
3. Budget 2019
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation
 - 3.2 Présentation du budget des investissements
 - 3.2.1 Ordre public
Jeep CSPI
 - 3.2.2 Transports et communications
Réfection tronçons divers
Gestion des routes Prodo
 - 3.2.3 Environnement
Rénovation réseau eau potable
 - 3.2.4 Rapport de la commission financière - approbation
4. Démission / Election d'un membre à la commission financière
5. Statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère - approbation
6. Informations
Cité de l'énergie/CAD – Traversée de Vuippens – Journal METS
7. Divers

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il annonce que cette assemblée est enregistrée.

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 23 novembre 2018, par l'envoi de papillons tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Il demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret annonce les personnes excusées et procède à la nomination des scrutateurs-trices :

- M. Didier Fragnière
- M. Jacques Henchoz
- Mme Nicole Krattinger
- M. Michael Brodard

M. David Macheret souhaite, avant de passer au point un de l'ordre du jour, présenter M. Quentin Van Wynsberghe, nouveau conseiller communal qui a remplacé M. Bertrand Michel.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 71 édition automne 2018.

Questions/remarques

-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable du dicastère des finances, présente la planification financière et rappelle les bases légales, soit les articles 86d, 97b et 10 de la loi sur les communes. Il rappelle que la planification financière est une obligation, mais également un instrument de travail pour le Conseil communal qui l'établit sur la base des 5 dernières années bouclées, soit 2013 à 2017 et planifie les 5 années futures, soit 2018 à 2022. Ensuite, cette planification est transmise à la Commission financière pour préavis et présentée à l'Assemblée communale qui en prend acte.

M. Pascal Florio présente l'évolution des dépenses liées de 2013 à 2018 qui ne sont pas seulement cantonales ou régionales, mais aussi communales, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour le conseil communal. Cela varie très peu par rapport à l'année précédente, malgré le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes qui, malheureusement, n'est pas toujours en faveur des communes.

M. Pascal Florio présente la répartition par dicastère qui est pratiquement identique à celle de 2018, avec un taux d'environ 30% pour l'enseignement et la formation. Il soumet quelques exemples de charges liées où l'on peut constater que celles des écoles sont en augmentation. Cela a baissé pour les écoles enfantines, mais par contre les communes doivent prendre en charge les transports scolaires. Dans ce cas, comme déjà expliqué, le désenchevêtrement entre le canton et les communes n'a pas été en faveur de ces dernières. Dans les exemples d'évolution de charges liées, encore une fois on constate une hausse massive pour le cycle scolaire obligatoire et pour le CO, une hausse également pour les coûts de la santé. Par contre, on peut relever un effet positif au chapitre des amortissements obligatoires qui ont baissé.

L'évolution du cash-flow (liquidités disponibles) est en légère baisse par rapport à l'année passée. Toutefois, cette situation est à mettre en relation avec les rentrées d'impôts extraordinaires et il faut rester prudent.

M. Pascal Florio présente la marge nette d'autofinancement (MNA) prévisionnelle pour la période de 2018 à 2022 en expliquant que celle-ci est un facteur pris en considération pour les investissements futurs et qu'il faut rester prudent dans la planification. Les années 2018 et 2019 sont basées sur les budgets approuvés par les assemblées communales, mais pour les années suivantes, c'est une extrapolation. La MNA 2019 est particulièrement en négatif et cela est dû principalement au CO de Riaz, à la nouvelle école de Sorens (nouvelle répartition des charges), à la modification de la loi scolaire, à l'augmentation des frais d'exploitation de la STEP et au remplacement de la secrétaire communale suite à son départ à la retraite. Cette augmentation sera balancée en partie par une diminution des amortissements et des rentrées fiscales supplémentaires.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant cette planification financière ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

2.2 Préavis de la commission financière

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy donne lecture du préavis de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par le secrétariat communal, à savoir le budget, la liste des nouveaux investissements ainsi que les analyses concernant la situation financière, la capacité d'investissement et les indicateurs qui lui ont été transmis par le Service des communes.

Le 13 novembre 2018, la Commission financière s'est réunie afin d'étudier le budget et les investissements pour 2019 et pour préparer les questions y relatives pour le Conseil communal.

Le 5 décembre, les membres de la Commission financière ont eu l'opportunité de poser toutes les questions au Conseil communal, représenté par Mr le syndic David Macheret, Mr Pascal Florio, conseiller communal responsable des finances et Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale. Lors de cette séance, la Commission financière a reçu les explications nécessaires et les réponses à ses questions concernant le budget et les investissements 2019.

Remarques générales sur la planification financière :

La Commission financière préavise favorablement la planification financière datée du 4 décembre 2018. En effet, sur la base des documents fournis par le Service des communes, datés du 11 juillet et 10 octobre 2018 qui relatent la situation jusqu'en 2017 (les données 2018 ne faisant pas encore partie de l'analyse), la Commission financière note la stabilité des dépenses par dicastère, l'évolution positive du cash-flow et de la marge nette d'autofinancement, la diminution de l'endettement net par habitant et le respect de la limite de crédit d'investissement.

M. Pascal Florio remercie Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, ainsi que la commission financière.

3. Budget 2019

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Pascal Florio présente le budget de fonctionnement 2019 dont les documents y relatifs ont été mis à disposition des participants. Il compare la situation du budget 2019 par rapport au budget 2018, soit :

Total des charges	10'174'460.00	+ 4.4 %
Total des revenus	9'776'430.00	+ 3.0 %
Excédent de charges	398'030.00	

M. Pascal Florio relève que c'est la première année qu'on atteint les 10 millions de charges. Il apporte toutes les informations sur les différences importantes du budget.

La situation par chapitre est la suivante :

Chapitres	Charges	Revenus
0 Administration	+118'350.00 – 7.9%	+48'450.00 – 4.9%
1 Ordre public	+2'450.00 – 1.0%	-100.00
2 Enseignement et formation	+393'100.00 – 12%	+57'700.00 – 5.7%
3 Culte, culture et loisirs	-20'900.00 – 7.8%	-
4 Santé	+22'000.00 – 3.0%	-10'000.00 – 50%
5 Affaires sociales	+32'500.00 – 4%	-
6 Transports et communications	-50'700.00 – 12.0%	-
7 Environnement	+49'350.00 – 6.5%	-21'300.00 – 3.0%
8 Economie (forêts et tourisme)	-17'300.00 – 19%	-
9 Finances et Impôts	-99'990.00 – 6.3%	+209'080.00 – 3.2%

Informations principales pour les postes suivants :

01.390.00 Imp. Interne rém. Cc	➤ Nouveaux projets, notamment le CAD
02.310.01 Frais publications et annonces	➤ Nouvelle mouture du METS
02.315.00 Entr. Machine et mobilier	➤ Changement du programme salaires
02.390.00 Imp. Interne salaires adm.	➤ Départ de la secrétaire communale / nouvel engagement
17.351.00 Part. dispositif sanitaire événement majeur	➤ Nouvelle charge liée au canton (CHF 1.00/hab.)
2 Enseignement et formation 21.xxx.xx 211.xxx.xx	➤ Nouvelle répartition des charges du cercle suite à la nouvelle école de Sorens, la perte des subventions pour les transports, etc,
34.312.00 Frais de chauffage, électricité et eau	➤ Pose d'un adoucisseur
34.314.00 Entretien bâtiment et place	➤ Remplacement d'une porte d'accès sous la halle de gym aux locaux PC.
70.435.00 Ventes d'eau	➤ Economie de la part des consommateurs
71.352.00 Part. frais exploitation à la STEP	➤ Agrandissement, nouvelles infrastructures
72.xxx.xx Déchets ménagers	Taux de couverture de 73%
81.352.01 Corporation triage forestier du Gibloux	➤ Nouvelle organisation

940.330.00 Amortissements financiers obligatoires	↘ Certains amortissements obligatoires terminés
942.314.00 Entretien et rénovation des immeubles	↗ Pose de deux adoucisseurs

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2019.

M. Dominique Progin constate qu'il y a les mêmes revenus dans les loyers de la ferme alors que la poste est partie. Est-ce que le local a déjà été reloué ?

M. Pascal Florio répond que pour le moment il n'y a pas de nouveau locataire, par contre, le bail avec la poste termine le 31 décembre 2019.

M. Jacques Schell demande pourquoi on pose trois adoucisseurs alors qu'il y a des solutions durables et écologiques qui existent et dont les informations ont été données dans le journal communal.

M. Pascal Florio n'ayant pas tous les détails du projet ne peut pas répondre à la question, le cas sera analysé.

M. Jean-Charles Philipona demande si dans le budget on a prévu un montant pour améliorer les temps d'attente des transports scolaires ?

M. Pascal Florio répond qu'à ce niveau, il n'y a rien de particulier de prévu. Le montant budgétisé est en fonction des 3 véhicules que l'on a déjà et du bus des TPF. Ce n'est pas un problème de budget, mais plutôt de planification des transports. M. Francis Saucy, conseiller communal responsable des écoles, répondra plus tard à cette question.

M. Jacques Schell demande si pour l'AES, la répartition des frais de la location de la salle de classe se fait 1/3 par commune ?

M. Pascal Florio répond que cela se fait au prorata des plages horaires et de la provenance des enfants.

M. Norbert Baechler demande si la commune a entrepris les démarches pour avoir Mobul ? Il a constaté que la place de parc de l'hôpital est toujours pleine, il y a toujours plus de véhicules.

M. David Macheret répond par la négative en rappelant que cette demande avait déjà été faite par les communes de Marsens et Echarlens. Il précise que si on emprunte la cadence, le coût annuel serait d'environ CHF 400'000.00 et un problème se pose avec le pont à Echarlens qui ne supporte pas le poids d'un bus.

M. Pascal Florio confirme en précisant qu'actuellement les communes n'ont pas repris ce dossier en raison du montant qui était même d'environ CHF 500'000.00. Les TPF ont augmenté les cadences du trafic régional. Mais Mobul n'est pas prêt à venir jusqu'à Marsens.

M. Pascal Florio donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy donne lecture du rapport de la commission financière :

Budget de fonctionnement 2019 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 5 décembre dernier, la Commission financière constate que :

- a. Le total des charges se monte à **CHF 10'174'460** soit une augmentation de **CHF 428'860** (environ 4,4%) par rapport au budget 2018.
- b. Le total des revenus est budgété à **CHF 9'776'430**, soit une augmentation de **CHF 283'830** (environ 2,9%) par rapport au budget 2018.
- c. Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de **CHF 398'030**, soit environ 1.6 % de plus que le déficit qui avait été budgétisé en 2018.

La Commission financière relève les valeurs négatives relatives à la marge d'autofinancement prévisionnelle pour 2019. En revanche, le montant du cash-flow permet de compenser les valeurs prévisionnelles négatives pour cet indicateur, donnant ainsi une image plus positive de la situation. Observant une situation équivalente à celle prévalant lors de l'adoption du budget 2018, la Commission financière préavise favorablement le budget tel qu'il est présenté. Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2019 avec un déficit projeté à hauteur de **CHF 398'030**.

M. Pascal Florio remercie Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy et la commission financière pour son travail et ses conseils. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2019.

Le budget de fonctionnement 2019 est accepté par 51 oui et 2 abstentions.

M. Pascal Florio remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Ordre public

➤ Jeep CSPi - CHF 70'000.00

M. Pascal Florio explique que le CSPi a des soucis avec ses deux véhicules, soit le tonne-pompe (TP) qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors d'une prochaine assemblée communale et la Jeep qui a été mise en service le 19 juin 1987. Après 31 ans de bons et loyaux services, elle est souvent en panne et les réparations coûtent trop cher.

Les lois changent, dont ECALEX qui va entrer en vigueur en principe dès 2020. Dans cette loi, il est notifié que les véhicules sont à la charge de l'ECAB et les bâtiments à charge des communes. Afin de continuer d'assumer nos responsabilités en matière de défense incendie des citoyens des villages d'Echarlens, Marsens et Vuippens, les conseils communaux souhaitent remplacer les deux véhicules en cherchant des solutions optimisées sur le plan des coûts et en phase avec les changements à venir par l'acceptation de la nouvelle loi ECALEX. Des démarches ont été entreprises avec l'ECAB pour mettre en place une solution par étape et la solution adoptée est la suivante :

- Remplacement du TP par un véhicule plus récent et fonctionnel pouvant entrer dans le garage existant, loué à l'ECAB.
- Remplacement de la Jeep par un véhicule tracteur de type pickup dont le modèle et l'équipement seront définis par l'ECAB début 2019. Ce véhicule sera financé par la commune de Marsens et les charges seront mises à charge du compte CSPi. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'ECAB va racheter ce véhicule avec la dévaluation convenue par convention.

Coût du véhicule selon informations reçues de l'ECAB

Déduction faite de la subvention :	70'000.00
---	------------------

Coût de l'investissement mis à charge du CSPi :

Intérêt de 3%	2'100.00
Amortissement de 15%	10'500.00
TOTAL :	12'600.00

M. Pascal Florio relève qu'au niveau du cash la situation est bonne, la commune de Marsens ne va pas faire d'emprunt pour cet investissement.

Questions/réponses

M. Jean-Charles Philipona demande si le véhicule est acheté par les deux communes ?

M. Pascal Florio répond que c'est la commune de Marsens qui l'achète, mais les charges sont refacturées aux deux communes par le biais du compte du CSPi, même principe que pour les bus scolaires.

M. Dominique Progin demande sur combien d'année est prévu l'amortissement ?

M. Pascal Florio répond sur 7 ans, cela est donné par la loi.

M. Jacques Schell constate que la commune va s'enrichir sur le dos du CSPi, 1% suffirait, voire 0%.

M. Pascal Florio répond par la négative, précisant que seule une commune investit et les charges sont réparties aux deux communes en fonction du nombre d'habitants, soit 2/3 pour Marsens et 1/3 pour Echarlens qui n'a pas à sortir d'argent.

M. Didier Vincent relève que le CSPi avait le projet de changer la Jeep contre un véhicule pour le transport d'hommes. Est-ce que c'est l'ECAB qui est rentré en discussion pour changer la Jeep contre une autre Jeep ?

M. Pascal Florio explique que les nouveaux TP ne rentrent pas dans notre garage, idem pour les véhicules pour le transport d'hommes. Mais il fallait un véhicule tracteur qui rentre dans ce garage, c'est pourquoi le choix s'est fait sur la Jeep. Ensuite, avec la nouvelle loi et le nouveau centre Rive-gauche, le parc des véhicules sera défini par l'ECAB et il y aura sûrement un TP et un véhicule pour le transport d'hommes.

M. Jean-Paul Bochud demande si ECALEX et la nouvelle organisation des corps de sapeurs-pompiers dont les journaux ont parlé c'est la même chose ?

M. Pascal Florio répond qu'ECALEX est bien la nouvelle loi. Par contre, le canton a lancé un nouveau projet d'organisation des corps de sapeurs-pompiers, appelé Frifire. Le projet relatif à la rive gauche a démarré il y a environ 3 ans et il est géré par le préfet. Suite à la nouvelle loi et au départ de certains commandants du feu difficiles à remplacer, ce projet a été relancé afin de créer des CSPi plus grands et plus efficaces. La nouvelle loi a défini les emplacements idéaux pour les casernes/départs feu, dont le bas de Sorens, à savoir les emplacements les mieux centrés. Une fois ces emplacements fixés, les communes prennent en charge les bâtiments et l'ECAB définit et prend en charge les véhicules.

M. Jean-Paul Bochud constate qu'il y a une grande mutation dans le système, alors il demande pourquoi on achète une Jeep alors qu'il y a le centre de Bulle.

M. Pascal Florio répond qu'on a un CSPi qui ne peut plus assumer sa fonction et la protection des personnes. Le conseil communal est responsable de cette protection et c'est sa volonté d'acheter un véhicule fonctionnel.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande si le véhicule sera à essence ou au diesel.

M. Pascal Florio répond qu'il ne sait pas, c'est l'ECAB qui définit.

M. Christian Delacombaz relève que l'on parle de points dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, mais l'ECAB l'applique déjà, notamment pour les cuisines.

M. Pascal Florio précise qu'effectivement, la loi est déjà entrée en vigueur, c'est le règlement d'application qui n'est pas encore en vigueur, notamment concernant le montant des subventions.

3.2.2 Transports et communications

➤ Réfection tronçons divers - CHF 100'000.00

M. Alain Derré rappelle que l'état général des routes sur le territoire de la commune de Marsens demande de planifier chaque année des rénovations. Pour le budget 2019, une offre estimative des coûts a été demandée après analyse visuelle des routes.

M. Alain Derré présente sur plan les divers tronçons de route prévus, soit :

Réfection du revêtement de la route des Bugnons :	CHF	66'280.00
Réfection du trottoir route des Bugnons, en Crausaz et de la route des Gottes :	CHF	2'370.00
Réfection de la route du Lignal :	CHF	9'790.00
Réfection de la route du Villard :	CHF	10'680.00
Divers et imprévus (environ 12 %)	CHF	10'880.00
Soit un coût total estimé de	CHF	100'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	100'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF	7'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	3'000.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	10'000.00

Questions/réponses

M. Jacques Schell demande si la place devant la cave à fromage, à côté de la Banque Raiffeisen, sera refaite car il y a plusieurs trous.

M. Alain Derré répond que ce n'est pas prévu pour 2019 car cette place est liée à des projets en cours d'étude.

M. Firmin Gapany demande si la réfection de la route des Gros Prarys est comprise dans ce budget.

M. David Macheret répond que cette route n'appartient pas à la commune, mais suite à une séance que le conseil communal a eue avec le canton, elle sera refaite.

M. Jean-François Vienny demande à quoi correspond le montant de CHF 66'000.00 relatif à la réfection de la route des Bugnons. Est-ce que toute la route est refaite ?

M. Alain Derré répond par la négative, il s'agit de dégrappage et de refaire les bordures sur certains tronçons.

➤ Gestion des routes Prodo - CHF 25'000.00

M. Alain Derré explique qu'afin d'améliorer la gestion des routes et la planification financière de leurs rénovations, le conseil communal a utilisé, en 2018 sur le village de Vuippens, un outil informatique permettant :

- D'obtenir un enregistrement visuel de l'état des diverses routes avec indication de tous les défauts, ainsi qu'une estimation des coûts d'entretien.
- D'avoir accès via le site <https://viewer.giscloud.com/> à toutes les données en plus d'une version papier.
- D'obtenir une évaluation des priorités avec les coûts estimés.

M. Alain Derré présente un exemple de l'analyse effectuée avec les indications sur les défauts à corriger. Cette analyse montre les travaux d'entretien à effectuer, avec le degré d'urgence ou de priorité et l'estimation des coûts. C'est un outil de planification et de décision et on peut en garder l'historique.

Pour 2019, le conseil communal souhaite utiliser la même procédure et outil pour obtenir une situation précise de l'état des routes sur le territoire du village de Marsens.

Coût de l'investissement : CHF 25'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	25'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF	3'750.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	750.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	4'500.00

Questions/réponses

M. Dominique Progin constate que l'on met CHF 25'000.00 pour faire une cartographie, il demande si on devra la refaire ces prochaines années ?

M. Alain Derré répond qu'il ne sera pas nécessaire de la refaire avant 5 ou 10 ans.

M. Didier Vincent estime le montant impressionnant pour qu'une voiture avec une caméra fasse ce travail. On aurait une même vision si un employé communal faisait ce travail.

M. Alain Derré répond qu'il n'y a pas seulement les photos, il y a aussi les analyses qui sont faites par des professionnels sur l'entier du réseau routier, ainsi que l'estimation des coûts, les degrés d'urgence et l'archivage.

M. Alexandre Philipona demande si l'analyse se fait sur la base des photos ?

M. David Macheret répond par la négative en précisant que les personnes qui passent avec le véhicule s'arrêtent et analysent aussi sur place l'épaisseur du revêtement, etc,

M. Alain Derré précise qu'il s'agit d'un travail effectué par des experts qui analysent la gravité de l'état et font une estimation des coûts.

M. Jean-Paul Bochud relève que la dégradation du bitume va plus vite si on n'intervient pas.

M. Alain Derré explique que la commune interviendra toujours pour les cas d'urgences.

M. David Macheret explique que le but de cette analyse est de faire un plan quinquennal pour l'entretien de l'ensemble du réseau routier communal, de connaître les travaux et les coûts à planifier.

M. Jacques Henchoz demande quelle est la longueur du réseau ?

M. Alain Derré répond qu'il y a environ 14 km.

M. Norbert Baechler estime que l'employé communal passe sur les routes, il pourrait donc faire ce travail. Ce serait un devoir de l'employé communal.

M. Alain Derré explique que c'est ce qui se fait jusqu'à aujourd'hui et on répare le plus urgent. Mais d'une part, les employés communaux n'ont pas que cela à faire et d'autre part, cet outil donnera les informations nécessaires pour la planification.

M. David Macheret explique que c'est déjà ce qui se fait pour le réseau d'eau potable et le réseau d'eaux usées.

M. Francis Kolly estime également que cette dépense est exagérée. Le conseil communal peut passer sur les routes et voir ce qu'il y a à faire chaque année.

M. David Macheret rappelle qu'il n'y a toujours pas de planification. Quand on voit un trou, il faut appeler des entreprises, demander des offres, donc on réagit mais on ne peut pas planifier.

M. Francis Kolly relève que cela ne sert à rien car tout le monde sait faire cette analyse.

M. Jacques Schell relève qu'on devrait profiter de refaire les routes quand GESA viendra avec la CAD.

M. Alain Derré répond qu'effectivement, c'est prévu comme cela, on profitera de refaire des tronçons de route lors du passage du CAD.

M. David Macheret complète en précisant qu'il y a beaucoup d'autres projets repoussés à cause des travaux en lien avec le passage du CAD.

M. Francis Kolly demande si cette dépense reviendra chaque année ?

M. David Macheret répond par la négative.

M. Francis Kolly demande ce qu'on fera s'il y a un nouveau trou ?

M. David Macheret répond qu'on le bouchera. L'idée est de refaire des tronçons de routes selon un système proactif et non plus réactif, soit faire de la prévention.

M. Jean-François Vienny relève que selon l'exemple d'analyse montré sur Vuippens, il y a deux endroits en mauvais état. Est-ce que quelque chose a été prévue ?

M. Alain Derré répond par la négative car le conseil vient juste de recevoir les résultats.

M. Jean-François Vienny complète en précisant que la route en rouge, donc en très mauvais état, ne mène à aucune habitation.

M. Jean-Charles Philipona se pose la question sur l'utilité de cet outil si après il faut encore analyser le dossier.

M. David Macheret rappelle que l'outil permet d'analyser l'état des routes, mais le rôle du conseil communal est de planifier les travaux en tenant compte de tous les critères.

M. Pascal Florio relève que le travail est fait par un bureau professionnel qui analyse toutes les routes communales sans réfléchir à la destination de ces dernières, notamment si elles mènent ou non à des habitations. C'est un outil de planification. Quand il doit établir la planification financière, qui est une obligation, il doit mettre le montant estimé pour les coûts. Si pour le faire, on doit faire venir 2 à 3 entreprises, voire un ingénieur, cela demande beaucoup de temps et d'énergie et cela a aussi un coût. Les employés communaux voient les nids de poule, ils pourront dire si un endroit s'est dégradé, mais ils ne pourront pas chiffrer les coûts. Au niveau financier, il est important d'avoir une vision et des chiffres.

3.2.3 Environnement

➤ Rénovation réseau eau potable - CHF 60'000.00

M. David Macheret explique que ce montant comprend trois rénovations urgentes et apporte toutes les informations utiles concernant ces travaux, soit :

- Déplacement conduite EP route de La Croix - CHF 20'000.00

M. David Macheret explique qu'il s'agit du déplacement d'une conduite eau potable qui traverse une chambre eaux usées. On s'est rendu compte il y a une année ou deux de cette situation et il est important d'y remédier.

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	20'000.00
Amortissement obligatoire (4%)	CHF	800.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	600.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	1'400.00

Questions/réponses

-

- Changement vannes Les Gottes - CHF 15'000.00

M. David Macheret explique qu'il s'agit de deux vannes qui sont interconnectées avec l'eau de Riaz, Eausud et les réservoirs de Collonges et des Roseyres. Ces vannes sont à la limite de la rupture.

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	15'000.00
Amortissement obligatoire (4%)	CHF	600.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	450.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	1'050.00

Questions/réponses

M. Norbert Baechler demande si elles seront remplacées par du même matériel ou en Inox.

M. David Macheret répond que cela ne sera pas de l'Inox car c'est trop cher.

- Etanchéité chambre comptage Vuippens – CHF 25'000.00

M. David Macheret rappelle que la rénovation de cette chambre a été faite l'année passée. Ce n'est que lors du nettoyage après les travaux que l'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème d'étanchéité car il y avait beaucoup d'infiltration d'eau à l'intérieur du local qui venait d'être refait.

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	25'000.00
Amortissement obligatoire (4%)	CHF	1'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	750.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	1'750.00

Questions/réponses

-

M. David Macheret donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

3.2.4 Rapport de la commission financière – approbation

Budget d'investissement 2019:

*Les postes du budget d'investissement s'élevant à **CHF 255'000** ont été analysés et discutés avec Mr le syndic David Macheret, Mr Pascal Florio, responsable des finances, et Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale.*

a. Sous la rubrique *Ordre public, Police du feu* :

La Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 70'000 pour l'achat d'une jeep CSPI, sachant que cet investissement sera en partie remboursé par l'ECAB

b. Sous la rubrique *Transport et communication, Route communales et génie civil* :

La Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 100'000 pour la réfection de tronçons divers.

Sous la même rubrique, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 25'000 pour effectuer une analyse de l'état des routes de la

Commune au moyen d'un logiciel informatique appelé Prodo. La Commission financière estime que cette analyse effectuée par des professionnels de la branche constitue une aide à la décision utile dans le but de prioriser et planifier les investissements dans le cadre du plan quinquennal.

c. Sous la rubrique **Environnement, Distribution d'eau :**

La Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 25'000 pour des travaux d'étanchéité dans la chambre de comptage de Vuippens.

Sous la même rubrique, mais concernant la rénovation du réseau d'eau potable, la Commission financière donne un préavis favorable à deux investissements de respectivement CHF 20'000 pour le déplacement d'une conduite d'eau à la Route de la Croix et CHF 15'000 pour un changement de vannes aux Gottes.

*Pour 2019, le budget des investissements se monte à **CHF 255'000**, ce qui représente environ le tiers de celui de 2018. La Commission financière salue la prudence des investissements prévus pour 2019, considérant la liberté de manœuvre restreinte due en particulier à la reprise de l'AMER l'an dernier et aux obligations d'investissements pour 2019.*

*Considérant le montant raisonnable des investissements, le respect de la limite de crédit et la prévision budgétaire prudente du Conseil communal, et après avoir reçu des réponses détaillées aux questions posées, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2019 d'un montant de **CHF 255'000**.*

M. David Macheret remercie la commission financière et sa présidente, Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, pour l'excellent travail, les échanges cordiaux et constructifs. Il demande s'il y a encore des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet à l'Assemblée pour approbation les budgets d'investissements 2018 suivants :

➤ **Jeep CSPi - CHF 70'000.00**

Approuvé par 51 oui et 2 abstentions.

➤ **Réfection tronçons divers - CHF 100'000.00**

Approuvé par 52 oui et 1 abstention.

➤ **Gestion des routes Prodo - CHF 25'000.00**

Approuvé par 30 oui, 19 non et 4 abstentions.

➤ **Déplacement conduite EP Route de La Croix - CHF 20'000.00**

Approuvé à l'unanimité par mains levées.

➤ **Changement vannes Les Gottes - CHF 15'000.00**

Approuvé à l'unanimité par mains levées.

➤ **Etanchéité chambre comptage Vuippens - CHF 25'000.00**

Approuvé par 52 oui et 1 abstention.

M. David Macheret remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Démission/Election d'un membre à la commission financière

M. David Macheret informe que M. John-Alexandre Mossu a démissionné de la commission financière dont il était membre depuis 2016. Il le remercie pour le travail effectué.

Pour son remplacement, le conseil communal en accord avec la commission financière, propose la candidature de M. Christian Delacombaz de Vuippens.

M. David Macheret demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

M. Christian Delacombaz est élu à la commission financière par applaudissements.

5. Statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère – approbation

M. Francis Saucy informe que suite à la Loi sur les séniors du 1^{er} juillet 2016, la Loi sur les prestations médico-sociales du 1^{er} janvier 2018 et Loi sur les indemnités forfaitaires du 1^{er} janvier 2018, ces statuts ont dû être mis à jour, notamment :

- Toilettage (changements mineurs)
- **Augmentation de la limite d'endettement** à 80 millions (EMS du district)
- > 2 millions: Assemblée des délégués; référendum facultatif
- > 20 millions: référendum obligatoire

M. Francis Saucy rappelle que ces statuts pouvaient être consultés sur le site Internet, ils ont été approuvés par l'Assemblée des délégués du 14 juin 2018 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée communale de ce soir.

Questions/réponses

-

M. David Macheret soumet au vote les statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère.

L'Assemblée communale approuve par 50 oui et 3 abstentions les statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère.

6. Informations

Cité de l'énergie/CAD

M. Alain Derré apporte des informations sur la Cité de l'énergie, ainsi que sur le projet de chauffage à distance. Il présente les différentes étapes de ce projet qui a déjà débuté en 2018, soit :

2018	• Reprise de la chaufferie communale à l'édilité • Raccordement de la boucherie • Fourniture de chaleur provisoire à la fromagerie
2019	• Tronçon à la Grand-Fin, depuis la STEP jusqu'à l'autoroute
2020	• Tronçon depuis l'autoroute jusqu'au bâtiment de la centrale de chauffe du RFSM
2021	• Tronçon depuis ce bâtiment jusqu'au Perrevuet
2022	• Dernier tronçon jusqu'au CO de Riaz

Questions/réponses

M. Jean-Charles Philipona constate que le CAD part depuis la STEP de Vuippens, donc ce n'est pas le même chauffage que celui de la boucherie effectué en 2018 ?

M. Alain Derré répond que les travaux effectués en 2018 ont été faits en prévision du CAD pour être justement raccordés lorsque celui-ci arrivera à Marsens.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy souhaite savoir si les citoyens seront informés sur les possibilités de raccordement ?

M. Alain Derré informe que pour les citoyens qui souhaitent :

- obtenir des informations complémentaires
- connaître les possibilités de raccordement de leur habitation avec une estimation des coûts

Peuvent s'adresser directement à Gruyère Energie, M. Jean-Marc Horner, chef de team, ventes et accueil, coordonnées 026.919.23.19 / jean-marc.horner@gruyere-energie.ch.

De plus, si nécessaire, une séance d'informations sera planifiée au printemps prochain avec Gruyère Energie.

M. Dominique Progin informe qu'il travaille chez Gruyère Energie et qu'il est porteur de ce projet qui a déjà été présenté lors de la journée Cité de l'énergie qui a eu lieu en septembre à Marsens. Il explique qu'actuellement, le réseau du CAD arrive déjà au nouveau CO de Riaz. L'ambition était de partir de Riaz pour aller jusqu'à la STEP de Vuippens afin d'y récupérer la chaleur. Dans ce projet, il a été jugé intéressant de raccorder aussi la commune de Marsens. Ensuite des extensions seront faites, les différents secteurs seront développés au gré de l'avancement des travaux.

M. Dominique Progin relève que ce projet, d'un coût d'environ 10 millions pour GESA, permettra d'économiser 2,5 millions de litre de mazout par an. En avril ou mai, GESA organisera probablement une séance d'informations relative à ce projet.

Remise officielle du label Cité de l'énergie

M. Alain Derré informe que M. Francis Saucy et lui-même ont été à la remise officielle du label Cité de l'énergie pour toutes les communes de Suisse qui a eu lieu le 22 novembre 2018 à Zürich. A cette occasion, ils ont eu le plaisir de visiter un hôpital pour lequel d'énormes efforts relatifs à l'économie d'énergie ont été faits.

Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que lors de la dernière assemblée communale, M. Bertrand Michel, ancien conseiller communal, avait présenté le projet sur plans qui avait été déposé en enquête préalable. Elle rappelle que le conseil communal avait décidé de faire, en 1^{ère} phase, l'aménagement du centre du village de Vuippens, avec un rond-point et de créer une sortie depuis le quartier de La Grand-Fin. Les portes d'entrée Nord et Sud ne seraient faites qu'en phase 2 et si nécessaire, car des radars pédagogiques ont été posés à chaque entrée du village et il y aura lieu de voir si cela suffit pour réduire la vitesse.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe qu'au mois de juillet, la commune a reçu le préavis de synthèse du Service des Ponts et Chaussées. La majorité des préavis des différents services sont défavorables, surtout les plus importants. Le 18 septembre, une vision locale a eu lieu avec SPC pour défendre le projet et rechercher des solutions. Les 3 points principaux qui sont ressortis sont :

- La sortie depuis La Grand-Fin doit être abandonnée et il est demandé une requalification de la route depuis le HLM vers le centre village.
- L'accès de Mme Fragnière est problématique car il coïncide avec la zone d'attente du passage pour piétons. Une solution doit être trouvée et validée par Mme Fragnière par la suite.
- La création d'un ilot de sécurité doit être envisagée si l'on souhaite maintenir le passage pour piétons entre l'arrêt de bus côté église et le centre village.

Au vu des préavis et de ces remarques, le conseil communal a décidé de modifier le projet et de ne mettre à l'enquête que le rond-point et les aménagements de la traversée, car l'accès depuis la Grand-Fin ferait capoter le projet.

Le 3 décembre 2018, le conseil communal a vu le projet adapté par le bureau Team+. Une optimisation de la cohabitation voitures/camions doit être encore travaillée pour que tous les usagers trouvent leur compte. La Maison de Ville est un relai routier et la problématique est importante.

Une fois le projet finalisé, le conseil communal rencontrera les propriétaires touchés par les aménagements, ainsi que le tenancier de la Maison de Ville, afin de leur présenter ledit projet.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que lors de la présentation du budget des investissements, aucune demande de crédit n'a été faite. Par contre, une assemblée extraordinaire sera planifiée lorsque le projet sera arrêté et chiffré, en principe au printemps 2019, ce qui n'est pas encore possible en l'état. Le budget pour le rond-point a été voté, ainsi que la demande de crédit pour les portes d'entrées, mais le projet a été modifié, donc il y a lieu de représenter les choses.

Questions/réponses

M. Jean-Charles Philipona demande ce qu'il en est de la place d'attente des élèves pour le ramassage scolaire ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que nous allons utiliser l'arrêt des TPF et on créera une place d'attente sécurisée pour les élèves.

M. Jean-Paul Bochud relève que l'assemblée a déjà voté un budget de CHF 1'500'000.00 pour le giratoire. Il demande si ce budget est toujours valable.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que le budget a été accepté, mais seul un crédit d'investissement de CHF 500'000.00 a été soumis à l'Assemblée communale qui l'a approuvé.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond qu'on devra demander un crédit d'investissements pour le solde, mais vu la modification du projet, un budget complémentaire devra peut-être aussi être demandé. C'est pourquoi, il faut finaliser le projet et connaître les chiffres définitifs avant de les présenter à l'assemblée.

Journal METS

M. Alain Derré présente la nouvelle mouture du journal villageois Mars en tous Sens, tel qu'il paraîtra au printemps 2019. La dernière version datait de 2001 et le groupe de rédaction, en collaboration avec Horizon Sud l'imprimeur, a beaucoup réfléchi et est arrivé à la solution A4 tel que présenté ce soir.

M. Alain Derré remercie le groupe de travail et Horizon Sud pour tout le travail et la bonne collaboration.

M. Jacques Schell relève qu'il faudra bien conserver le dernier exemplaire dans la version actuelle qui sortira ces prochains jours.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande si le papier et l'encre sont recyclés ?

M. Alain Derré répond par l'affirmative en précisant que c'est déjà le cas maintenant.

7. Divers

Routes communales

M. Firmin Gapany demande si le conseil a été averti de la pose du signal « Interdiction de circuler » au Châtelard ?

M. David Macheret répond par l'affirmative, mais c'est une route privée et il y a longtemps que cela a été mis à l'enquête.

M. Firmin Gapany relève que ce signal aurait pu être mis après le pont de l'Orney, il y aurait eu de la place pour se parquer pour aller voir les biches.

M. David Macheret répond que c'est l'abbaye qui a décidé de l'emplacement.

Mme Nicole Krattinger demande si c'est le pont qui fait la limite entre Marsens et Sorens ?

M. David Macheret répond par la négative, mais il y a un droit de passage pour les ayants droits.

M. Alain Derré relève que le seul pouvoir de la commune a été de demander l'autorisation aux vélos de passer.

M. Firmin Gapany estime que c'est aberrant de fermer cette route.

M. Dominique Progin, par contre, salue la mise en place des panneaux « Interdiction de circuler » à la route du manège. Il demande si des contrôles sont effectués car il y a toujours des véhicules qui passent?

M. David Macheret répond par l'affirmative, de temps en temps.

M. Quentin Van Wynsberghe explique que ce problème est en cours de discussion avec la police.

Transports scolaires

M. Jean-Charles Philipona revient sur le problème des transports scolaires. Selon les informations données lors de la présentation du budget, il y a assez de bus. Il a déjà écrit deux fois à la commune pour dire que le temps d'attente des enfants de Vuippens était trop long et on lui a répondu qu'on étudiait une solution pour améliorer. Or, il n'y a toujours rien.

M. Francis Saucy relève que la situation n'est pas catastrophique car tous les élèves sont transportés dans les 25 minutes. Il rappelle les principes et responsabilités selon la loi scolaire :

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents sur le trajet jusqu'à l'école ou leur montée dans le bus et dès leur sortie du bus
- Les enfants sont sous la responsabilité du transporteur dès leur montée dans le bus et jusqu'à leur sortie
- Les transports sont reconnus et gratuits lorsque le trajet est supérieur à 2,5 km entre le domicile et l'école ou que le parcours est particulièrement dangereux
- Sécurité avant tout!
- Durée des trajets le plus court que possible
- Utilisation optimale des bus (pas de trajets à vide)
- Toujours le même bus
- Les plus grands partent en premier et rentrent en dernier (si possible)
- Essayons de satisfaire tous les besoins impératifs (accueil extrascolaire, mamans de jour, familles séparées, etc).

M. Francis Saucy informe que le Conseil des parents a été créé, il pourra analyser ce dossier et étudier peut-être d'autres pistes comme le Pédibus ou les TPF qui, pour le moment ont été refusés car trop cher.

M. Jean-Charles Philipona relève que sa réaction n'a rien à voir avec la qualité des chauffeurs des bus, il n'y a aucun souci de ce côté-là, mais sur le temps d'attente qui est de 1h40. De plus, il a été dit que si possible, ce sont les plus grands qui partent les premiers. Il a 3 enfants et c'est le plus petit qui part le premier. La solution n'est donc pas satisfaisante.

M. Francis Saucy reconnaît que ceux de Vuippens sont un peu défavorisés cette année.

M. Jean-Charles Philipona estime qu'il ne doit pas y avoir des favorisés ou défavorisés.

M. Francis Saucy explique qu'une solution serait de faire partir tous les bus ensemble, mais dans ce cas, il n'y aurait plus de place réservée.

M. David Macheret relève qu'il faudrait décaler les horaires des écoles, mais cela est difficile.

M. Jean-Charles Philipona constate que le fait de répartir les élèves par cycles dans les écoles engendre beaucoup plus de déplacements, donc plus de trajets des bus, ce qui en a l'inverse de l'idée de la cité de l'énergie.

M. David Macheret rappelle que ce choix pédagogique a été décidé avec le RE, les enseignants et la DICS. Il faut peut-être aussi étudier la solution pour envoyer les enfants à pied.

M. Christian Delacombaz estime que ce n'est pas la solution idéale de faire partir les grands en premier et ensuite les plus petits car sur Vuippens, tous les enfants prennent le même bus. Il faudrait par contre que ceux qui partent les premiers rentrent les premiers aussi. Il a déjà fait part de cette solution à M. Saucy et il l'applique pour ses transports et depuis, il y a moins de réclamation.

M. David Macheret propose que MM. Saucy et Delacombaz étudient ensemble cette planification des transports scolaires.

M. Pascal Florio confirme donc qu'il n'est pas nécessaire de mettre un bus supplémentaire pour résoudre le problème.

Arsenic

M. Jean-Paul Bochud relève avoir entendu à la radio qu'il y a beaucoup d'arsenic.

M. David Macheret répond qu'il a aussi entendu cette émission, mais en l'écoutant jusqu'à la fin, ils disent qu'il y a très peu d'arsenic en Suisse.

Ferme communale

M. Christian Delacombaz demande, comme cela a déjà été fait à plusieurs assemblées, quand sera planifiée la transformation du 1^{er} étage de la ferme communale ?

M. David Macheret explique que le projet est en cours, un groupe de travail a été mis en place pour étudier le dossier et faire des propositions. Mais les difficultés sont aussi au niveau des finances. On a dû mettre la priorité sur les gros projets qui plombent un peu la situation, comme la construction de l'école, ou prochainement le rond-point de Vuippens ou le CAD.

M. Christian Delacombaz répond que les excuses sont toujours les mêmes. Ce projet peut rapporter. Il y a des années qu'on se mord la queue avec ça, on investit dans des choses qui ne rapportent rien, mais on n'avance pas avec ce projet.

M. David Macheret rappelle que sans les rentrées financières exceptionnelles qu'on a connues ces dernières années, on couvre juste les charges. M. Pascal Florio, responsable des finances, a dû beaucoup travailler pour arriver à sortir un cash-flow positif.

M. Pascal Florio rappelle que la commune était en réflexion pour le rachat de certains bâtiments de l'état. La discussion a duré presque deux ans pour savoir si on pouvait en acquérir pour les valoriser. L'état a vendu certains bâtiments sans nous informer et pour d'autres, on est encore en attente. On a repris le projet de la ferme au printemps. Mais on n'a pas le choix, on doit mettre des priorités et réfléchir de manière intelligente.

RJG 2018 - Message du président du comité d'organisation

M. Jean-Paul Braillard, président du comité d'organisation, rappelle que lors de la dernière assemblée communale, la Rencontre des jeunes gruériennes 2018 était en préparation. Depuis, la fête a eu lieu, elle s'est bien déroulée et elle a été très belle. C'est un des plus grands événements du canton, avec pas moins de 25'000 visiteurs.

Le comité d'organisation a atteint son objectif principal, à savoir le déroulement de la fête sans accident. Pour cela, un effort a été mis sur la prévention et cela a réussi.

Il y a beaucoup de retours positifs sur cette fête, le thème « Les Sobriquets » a plu et le cortège apprécié. Au niveau financier, le résultat sera bénéficiaire.

M. Jean-Paul Braillard relève que le comité d'organisation a apprécié que le banc en bois créé pour la fête ait été placé devant la ferme communale. Par contre, le bassin est toujours derrière la ferme, dans l'attente d'un meilleur emplacement. Il informe que le souper des bénévoles aura lieu le 23 mars 2019 à Espace Gruyère.

Pour terminer, **M. Jean-Paul Braillard** remercie le Conseil communal et la Commune de Marsens, la population des deux villages, les propriétaires de terrains, le comité d'organisation, les membres des commissions et la société de Jeunesse de Marsens.

M. David Macheret adresse un merci particulier à M. Jean-Paul Braillard, président du comité d'organisation. Il remercie également le président et les membres de la société de Jeunesse de Marsens pour la très belle fête organisée à l'occasion des RJG 2018.

Avant de clore cette assemblée, **M. David Macheret** adresse des remerciements à M. Bertrand Michel qui a quitté le conseil communal cet été. Un cadeau lui sera remis à la prochaine assemblée. Il adresse aussi des remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité et conciergerie, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. David Macheret invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et cacahuètes. Il souhaite encore une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est close à 22h45.

La secrétaire :



Hélène D'Alessandro

Le président :



David Macheret